

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 05124 Numéro SIREN : 878 042 316 Nom ou dénomination : 3B
--

Ce dépôt a été enregistré le 24/04/2024 sous le numéro de dépôt 4851

3B SARL

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

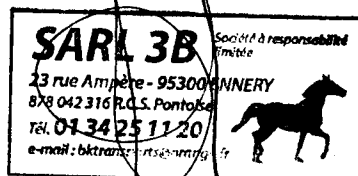
Signature électronique
Liasse dématérialisée

24 AVR. 2024

ACTIFExercice clos le
31/12/2021
(12 mois)Exercice précédent
31/12/2020
(12 mois)

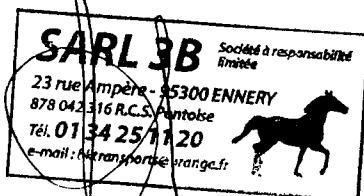
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres Participations	2 059 999		2 059 999	69,10	2 059 999	69,60
TOTAL (I)	2 059 999		2 059 999	69,10	2 059 999	69,60
Actif circulant						
Autres créances						
Autres	900 838		900 838	30,22	870 000	29,39
Disponibilités	20 159		20 159	0,68	29 840	1,01
TOTAL (II)	920 997		920 997	30,90	899 840	30,40
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 980 996		2 980 996	100,00	2 959 839	100,00

Certifié conforme



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)
Capitaux propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 2 050 000)	2 050 000 68,77	2 050 000 69,26
Réserve légale	205 000 6,88	
Autres réserves	689 891 23,14	
Résultat de l'exercice	-186 465 -6,25	894 891 30,23
TOTAL(I)	2 758 425 92,53	2 944 891 99,49
TOTAL(II)		
Provisions pour risques et charges		
TOTAL (III)		
Emprunts et dettes		
Emprunts et dettes financières diverses		
. Associés	222 570 7,47	10 416 0,35
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 533 0,15
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL(IV)	222 570 7,47	14 948 0,51
TOTAL PASSIF (I à V)	2 980 996 100,00	2 959 839 100,00

Certifié conforme



PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 980 995,89 E.

Le résultat net comptable est une perte de 186 465,19 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 17/05/2022 par le dirigeant.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**2.1 - FONDS COMMERCIAL**

Le fonds commercial n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, et dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Ce test conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur d'usage du fonds commercial est inférieure à sa valeur nette comptable.

(OU) Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de ... Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

Option pour l'amortissement du fonds commercial sur 10 ans (réservé aux petites entreprises définies à l'article L123-16 du code de commerce) :

Le fonds commercial fait l'objet d'une durée d'utilisation limitée. Il est amorti linéairement sur une durée de 10 ans conformément à l'option permise par le règlement n°2015-06 du 23 novembre 2015.
Il fait l'objet d'un test de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur.

-> Rappel important :

Préciser les modalités de mise en oeuvre du test de dépréciation et les modalités d'affectation à un groupe d'actif le cas échéant.

2.2 - IMPACT DE LA PANDEMIE DUE AU CORONAVIRUS (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

2.2.1 - Sans impact sur l'activité de l'entreprise

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur notre activité depuis le 1er janvier 2020.

2 - AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE (suite)

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Actif immobilisé**

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 2 059 999

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	2 059 999			2 059 999
TOTAL	2 059 999			2 059 999

3.1.2 - Réévaluation des immobilisations

Une réévaluation a été réalisée le , sur 0 immobilisations.

Des informations complémentaires sont prévues dans le chapitre Réévaluation des immobilisations.

3.2 - Etat des créances = 900 838

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	900 838	900 838	
TOTAL	900 838	900 838	

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1 - Capital social = 2 050 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	100	20500,00	2 050 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	100	20500,00	2 050 000

4.2 - Etat des dettes = 222 570

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	222 570	222 570		
Fournisseurs				
Dettes fiscales & sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	222 570	222 570		

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1 - Autres informations relatives au compte de résultat**

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers. On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

RÉSULTAT DES 5 DERNIERS EXERCICES

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Présenté en Euro

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	mois	mois	mois	mois	mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social					
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes					
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices					
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale					
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)					

Observations complémentaires

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

Le Cabinet SOGECOMPTA, inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables.

Aux termes de la mission d'assistance/de supervision comptable et d'établissement des Comptes Annuels, qui lui a été confiée par 3B SARL,

Déclare que les Comptes Annuels se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2021 caractérisés notamment par les données suivantes:

Informations significatives	
Total du bilan	2 980 996
Chiffre d'affaires hors taxes	
Résultat net de l'exercice (perte)	-186 465

ont été établis à partir des pièces, documents et informations fournis par l'Entreprise, en conformité avec les dispositions de l'Ordonnance du 19 septembre 1945 régissant l'Ordre des Experts Comptables et avec les règles de diligence préconisées par l'Ordre à l'exception des règles suivantes :

- présentation d'un état détaillé et chiffré des stocks et en cours,
- contrôle de la conformité de la méthode de valorisation des stocks et en cours utilisée avec les règles en vigueur,
- vérification de l'application de la méthode de valorisation des stocks et en cours par épreuves,
- établissement du tableau de financement,
- contrôle des existants en caisse.

Le présent compte-rendu ne constitue pas une attestation de régularité et de sincérité au sens de l'article 2 de l'ordonnance du 19 septembre 1945.

Pour SOGECOMPTA
Fait à PARIS le 17/05/2022

3B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 050 000 Euros
Siège social : 23 rue Ampère
95300 ENNERY
878 042 316 RCS PONTOISE

---000---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 26 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-six mai,
A 18 heures,

Sont présents :

- Monsieur Jean-Jacques BAYO MBENTHOM TONGA,
A concurrence de huit cent parts sociales, ci800 parts
- Madame Leila BAYO MBENTHOM TONGA,
A concurrence de cent parts sociales, ci100 parts
- Madame Karim BAYO MBENTHOM TONGA,
A concurrence de cent parts sociales, ci100 parts

Seuls associés de la société 3B se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social.

Monsieur Jean-Jacques **BAYO MBENTHOM TONGA** préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des projets de résolutions.

BMTJJ - BMTK - BMTL

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, puis ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021 lesquels font apparaître **une perte de 186 465,19 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** faisant ressortir **une perte de 186 465,19 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de - **186 465,19 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de - **186 465,19 Euros**,

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende des trois premiers exercices sociaux.

BM1JJ - BM1K - BM1L

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce déclare en approuver les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance, et les associés.

Monsieur Jean-Jacques BAYO MBENTHOM TONGA



Monsieur Karim BAYO MBENTHOM TONGA



Madame Leila BAYO MBENTHOM TONGA



BMIS - BMIK - BMITL

3B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 050 000 Euros
Siège social : 23 rue Ampère
95300 ENNERY
878 042 316 RCS PONTOISE

---000---

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANUELLE DU 26 MAI 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2021** faisant ressortir **une perte de 186 465,19 Euros.**

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de - **186 465,19 Euros**, de la façon suivante :

- Au compte « report à nouveau » pour un montant de - **186 465,19 Euros**,

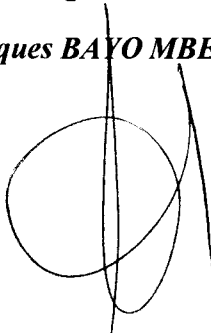
L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende des trois premiers exercices sociaux.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 26 mai 2022.

La gérance

Monsieur Jean-Jacques BAYO MBENTHOM TONGA



3B SARL

S.A.R.L. au capital de 2 050 000,00 Euros

Siège social : 23 RUE AMPERE

95300 ENNERY

R.C.S PONTOISE : 878 042 316

Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2021

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **0** Euros contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

Ce chiffre d'affaires est principalement constitué de

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **5 145,90** Euros pour l'exercice, contre **4 692,76** Euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

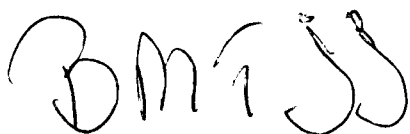
- Les autres achats et charges externes ressortent à **5 145,20** Euros au 31/12/2021 contre **4 692,76** Euros pour l'exercice précédent.
- Les impôts et taxes ressortent à **0** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les salaires et traitements ressortent à **0** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent, et les charges sociales correspondantes à **0** Euros au 31/12/2021 et **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les dotations aux amortissements et provisions, quant à elles, ressortent à **0** Euros au 31/12/2021 contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat financier de l'exercice s'élève à **3 573,49** Euros, contre **900 000,00** Euros pour l'exercice précédent. Enfin, le résultat exceptionnel s'établit à **0** Euros au 31/12/2021, contre **0** Euros au titre de l'exercice précédent.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par une perte de **-186 465,19** Euros contre un bénéfice de **894 890,65** Euros au titre du précédent exercice.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE



EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

ACTIVITES DES FILIALES

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes :

PRISES DE CONTROLE

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris le contrôle des sociétés suivantes :

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

Bilan :

A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **2 059 999,00** Euros, les amortissements et provisions correspondants de **0** Euros, soit un montant net de **2 059 999,00** Euros contre un montant net pour l'exercice précédent de **2 059 999,00** Euros.
- Les stocks et en-cours de production nets ressortent à **0** Euros, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **920 996,89** Euros, contre **899 840,00** Euros pour l'exercice précédent.

Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **2 758 425,46** Euros, contre **2 944 890,65** Euros pour l'exercice antérieur.
- Les emprunts et dettes ressortent à **222 570,43** Euros contre **14 948,35** Euros l'année précédente.

Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **0** Euros au 31/12/2021, contre **0** Euros pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à **-5 145,90** Euros, contre **-4 692,76** Euros au titre de l'exercice précédent.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2021** fait ressortir **une perte de -186 465,19** Euros.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **-186 465,19** Euros. Il passera ainsi de **0** Euros, à la somme de **-186 465,19** Euros après affectation.
- Le solde en pour un montant de **0,00** Euros.
- A la réserve légale, pour un montant de 44 744,53 Euros
- Au report à nouveau pour un montant de -44 744,53 Euros
-

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

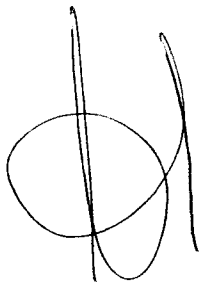
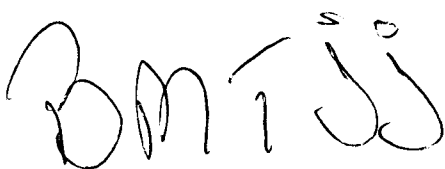
CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à ENNERY
Le 06/05/2022

La gérance

3B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2 050 000 Euros
Siège social : 23 rue Ampère
95300 ENNERY
878 042 316 RCS PONTOISE

---000---

**Rapport spécial de la gérance sur les conventions
visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
Exercice clos le 31 décembre 2021**

Monsieur,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention visé à cet article n'est intervenue directement ou par personne interposée entre la société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

La gérance

Monsieur Jean-Jacques BAYO MBENTHOM TONGA

